



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 mai 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau, notamment sur l'action visant à rétablir l'ordre constitutionnel, et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2092 (2013), dans laquelle le Conseil de sécurité a prorogé de trois mois, jusqu'au 3 mai 2013, le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) et m'a prié de lui présenter une évaluation de la situation en Guinée-Bissau et des recommandations concernant le mandat de la Mission et un réaménagement éventuel de l'appui fourni par les Nations Unies compte tenu de l'ampleur des difficultés rencontrées et des recommandations de la mission internationale conjointe [Union africaine, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), Union européenne (UE) et Organisation des Nations Unies (ONU)] en Guinée-Bissau.

2. Le présent rapport porte sur les faits intervenus depuis mon précédent rapport, en date du 28 février 2013 (S/2013/123), et comprend une évaluation de la situation en Guinée-Bissau, ainsi que des recommandations sur les aménagements à apporter au mandat, à la structure et aux effectifs du BINUGBIS et à l'appui fourni par les Nations Unies dans le pays. Il fait également le point de l'application de la résolution 2048 (2012) du Conseil de sécurité, comme me l'a demandé le Président du Conseil dans la lettre qu'il m'a adressée le 19 mars 2013.



II. Principaux faits nouveaux

A. Évolution de la situation sur le plan politique, y compris l'action menée à l'échelle nationale, sous-régionale, régionale et internationale pour rétablir l'ordre constitutionnel

3. Dans l'ensemble, la situation sur le plan politique est restée tendue, les parties prenantes continuant d'être en désaccord au sujet des dispositions relatives à la transition et de la feuille de route pour le rétablissement de l'ordre constitutionnel.

4. Le 13 février, le Parti du renouveau social (PRS) a proposé de créer une commission multipartite pour la transition sociale qui permettrait à tous les partis politiques officiels, y compris ceux qui ne sont pas représentés au Parlement, de participer pleinement à la prise de décisions intéressant les questions nationales, notamment le budget de l'État, et à la nomination du Premier Ministre et du Président de la Commission électorale nationale. Le parti majoritaire au Parlement, le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), le Président du Parlement, Ibraïma Sori Djaló, et 10 organisations de la société civile, dont la Ligue des droits de l'homme de Guinée Bissau, ont rejeté la proposition, arguant que la commission supplanterait le Parlement.

5. Le 25 février, le Président du Parlement a indiqué que cet organe devrait envisager d'adopter une motion de défiance contre le Gouvernement de transition si ce dernier persistait à ne pas présenter son programme et le budget de l'État au Parlement, comme il le lui avait demandé. Le 26 février, le chef de l'état-major des armées, Antonio Indjai, et d'autres chefs militaires ont tenu une réunion à huis clos avec le Président du Parlement, à l'issue de laquelle ils ont annoncé que la réunion avait été organisée en réponse aux préoccupations que suscitaient les répercussions que pourrait avoir le différend entre le Parlement et le Gouvernement de transition. Le 27 février, le Président du Parlement a rappelé qu'il ne retirerait pas la demande faite au Gouvernement de transition.

6. À l'issue de leur quarante-deuxième session extraordinaire, tenue à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) les 27 et 28 février, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO a décidé de prolonger la période de transition en Guinée-Bissau jusqu'au 31 décembre 2013. Elle a également invité le Président de transition à proposer à l'Assemblée nationale un projet de feuille de route révisé et techniquement réalisable pour la transition aux fins de la préparation et de la tenue d'élections législatives libres, régulières et transparentes avant la fin de 2013. Elle a en outre demandé à l'Assemblée nationale d'adopter le projet de feuille de route dans les meilleurs délais.

7. Le 4 mars, le Président de transition s'est entretenu avec ses conseillers afin de mettre au point des plans en vue de l'établissement d'un nouveau programme politique visant à préciser la période et le programme de transition. Il a recommandé que soit créée une commission de supervision politique composée d'acteurs nationaux et de partenaires internationaux et chargée de suivre la mise en œuvre de son programme politique. Le 14 mars, le Président de transition a exprimé en public son mécontentement envers le fait que les partis politiques cherchaient à réaliser leurs ambitions politiques et il a prévenu qu'il démissionnerait si les acteurs politiques continuaient d'être en désaccord au sujet de la transition.

8. Le 7 mars, la Commission parlementaire créée pour examiner le pacte de transition politique et l'accord politique de mai 2012 a présenté un nouveau projet de pacte de transition au Bureau du Parlement afin qu'il soit distribué à tous les signataires des instruments de transition en vue de recueillir leurs avis et d'engager des consultations. Le nouveau projet de pacte proposait que la période de transition soit prolongée jusqu'au 31 décembre 2013, qu'une amnistie des militaires ayant participé au coup d'état du 12 avril soit adoptée, comme prévu dans l'accord politique de mai 2012, et que les droits fondamentaux de tous les citoyens soient pleinement respectés. Il proposait aussi la création d'un comité de dialogue consultatif, qui serait présidé par le Président du Parlement et composé des signataires du pacte de transition politique. Le nouveau projet de pacte proposait en outre que le parti majoritaire au Parlement, le PAIGC, présente un premier ministre qui serait ensuite nommé par le Président de transition. Il prévoyait, comme c'était également le cas dans le pacte de transition politique, d'interdire au Président et au Premier Ministre de transition de se présenter aux prochaines élections législatives et présidentielle.

9. Le 10 mars, le Ministre de l'administration territoriale et le chef du Groupe technique d'appui au processus électoral ont informé le BINUGBIS qu'une société internationale qui remplissait tous les critères requis pour effectuer l'inscription biométrique sur les listes électorales avait été trouvée. Ils ont toutefois indiqué que la procédure avait été interrompue notamment parce que l'Assemblée nationale n'avait pas arrêté la date des élections. Le 4 avril, le Secrétaire exécutif de la Commission électorale nationale a expliqué au BINUGBIS que deux techniciens avaient été envoyés en Côte d'Ivoire pour y recevoir une formation à l'inscription biométrique sur les listes électorales et aux nouvelles technologies informatiques. Il a aussi confirmé que la délimitation de la frontière avait repris après que le Gouvernement de transition avait décaissé 47 millions de francs CFA (93 000 dollars des États-Unis) devant servir à payer les arriérés de traitement des cartographes.

10. À une conférence de presse, le 14 mars, 15 organisations de la société civile, notamment les principales organisations non gouvernementales et les syndicats du secteur social, ont présenté une feuille de route de la société civile pour la transition politique. Elles ont mis l'accent sur le fait que la transition devait surtout faire en sorte de créer des conditions propices à la tenue d'élections législatives au plus tard en novembre 2013 et de favoriser la stabilité sociale, économique et politique. Elles ont proposé également que seuls les aspects les plus importants des réformes clefs soient abordés pendant la transition plutôt que de procéder à des réformes complètes dont la mise en œuvre devrait prendre au minimum trois à cinq ans. Elles ont proposé en outre l'établissement d'une feuille de route électorale prévoyant que l'ONU joue un rôle clef dans l'organisation et la supervision des élections et que la Commission électorale nationale assume la responsabilité des aspects techniques du déroulement des élections. Cette feuille de route devrait également comprendre des propositions de modification de la loi électorale prévoyant des observateurs électoraux nationaux et la signature d'un mémorandum d'accord dans lequel les dirigeants politiques et militaires s'engageraient à agir dans le respect de la procédure.

11. La deuxième session parlementaire ordinaire, qui a commencé le 15 février, s'est terminée le 15 mars sans qu'un président ait été élu à la tête de la Commission électorale nationale et sans que le nouveau projet de pacte de transition ait été

examiné. Une réunion convoquée le 2 avril par le Président du Parlement avec tous les signataires du Pacte de transition politique pour examiner le nouveau projet de pacte a été reportée *sine die* sans explication. Le même jour, 24 des 27 membres du Forum des partis politiques ont tenu des consultations sur la transition. António Afonso Té, chef du Parti républicain pour l'indépendance et le développement (PRID) a dit que le Forum avait estimé que les exigences de la communauté internationale, à savoir que les élections se tiennent avant la fin de 2013, n'étaient pas réalistes. Selon lui, le scrutin devrait idéalement avoir lieu en 2014. Il a également accusé « une partie du PAIGC et du Parlement » de faire obstacle au cours normal de la transition, qui, selon lui, se déroulait sans heurts.

12. À sa 361^e séance, tenue le 22 mars à Addis-Abeba, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a accueilli avec satisfaction les conclusions de la mission d'évaluation envoyée en Guinée-Bissau du 16 au 21 décembre 2012 sous les auspices de l'Union africaine, de la CEDEAO, de la CPLP, de l'Union européenne et de l'ONU. Il a exhorté notamment les cinq organisations à continuer de coordonner leur action en vue de faciliter le règlement de la crise en Guinée-Bissau, demandé aux parties bissau-guinéennes prenantes de persévérer dans leurs efforts visant à rétablir l'ordre constitutionnel et prié le Président de transition d'accélérer l'établissement de la feuille de route pour la transition aux fins de son adoption par l'Assemblée du peuple, sachant qu'il fallait tenir des élections qui marqueraient le rétablissement complet de l'ordre constitutionnel au plus tard le 31 décembre 2013. En outre, il a encouragé la Commission parlementaire à mettre la dernière main au nouveau projet de pacte dans les meilleurs délais afin que le processus de transition soit le plus ouvert possible. Enfin, il a engagé la communauté internationale à apporter l'aide nécessaire au rétablissement de l'ordre constitutionnel grâce à la tenue d'élections transparentes et crédibles et à la mise en œuvre des réformes complètes envisagées.

13. Le Président de transition s'est rendu au Nigéria le 20 mars afin d'examiner la situation en Guinée-Bissau avec le Président Goodluck Jonathan, qui est aussi Président du Groupe régional de contact et de suivi de la CEDEAO sur la situation en Guinée-Bissau. Le 25 mars, l'Administration bissau-guinéenne a annoncé que le Président de transition devait subir un « examen médical de routine » et qu'il prolongerait son absence. Le 4 avril, les stations de radio nationales ont diffusé un appel téléphonique du Président de transition, qui se faisait soigner en Allemagne, au cours duquel il a rassuré le pays, disant qu'il sortirait bientôt de l'hôpital. Il est revenu en Guinée-Bissau le 28 avril.

B. Situation en matière de sécurité

14. La situation en matière de sécurité est globalement calme mais précaire. Dans la nuit du 3 avril, l'inquiétude a grandi parmi la population de Bissau après que la présence et les activités militaires ont augmenté dans la capitale et que des barricades ont été dressées autour du quartier général de l'armée. Le 4 avril, le chef de l'état-major des armées a minimisé l'inquiétude de la population en informant la presse qu'il ne se passait rien d'anormal dans les casernes. Selon lui, une campagne avait été lancée dans le pays et à l'extérieur en vue de susciter l'instabilité en Guinée-Bissau.

C. Trafic de drogue et criminalité organisée

15. Dans un communiqué de presse daté du 5 avril, le Département de la justice des États-Unis d'Amérique a affirmé que l'ancien chef d'état-major de la marine, Bubo Na Tchuto, qui avait déjà été accusé par le Gouvernement américain d'être un gros bonnet de la drogue, et deux autres Bissau-Guinéens, avaient été arrêtés le 2 avril par des agents antidrogue américains dans les eaux internationales, à proximité du Cap-Vert. Il a indiqué en outre que deux autres Bissau-Guinéens avaient été arrêtés lors d'une autre opération menée dans un pays d'Afrique de l'Ouest. Bubo Na Tchuto et les deux Bissau-Guinéens arrêtés en même temps ont été accusés d'entente en vue de distribuer au moins 5 kilos de cocaïne et de détention d'informations relatives à l'importation de cocaïne aux États-Unis ou de tentative d'importation de cocaïne aux États-Unis d'Amérique. Ils sont passibles d'une peine maximale d'emprisonnement à vie. Le 5 avril, le porte-parole du Gouvernement de transition a annoncé en public que celui-ci défendrait Bubo Na Tchuto comme il le ferait pour tout autre citoyen. À une conférence de presse le 22 avril, le Ministre de la communication a dit que Bubo Na Tchuto avait été capturé dans les eaux bissau-guinéennes et enlevé par les agents fédéraux des États-Unis.

16. Le 18 avril, le Département de la justice des États-Unis a publié un communiqué de presse annonçant que les chefs d'inculpation retenus contre le chef de l'état-major des armées, le général Antonio Indjai, avaient été rendus publics : il était accusé d'entente en vue d'aider les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), un groupe paramilitaire désigné organisation terroriste étrangère par les États-Unis, pour avoir stocké de la cocaïne appartenant aux FARC en Afrique de l'Ouest; d'entente en vue de vendre des armes, y compris des missiles sol-air qui seraient utilisés pour protéger, contre l'armée américaine, des installations de production de cocaïne en Colombie; d'entente en vue d'importer des stupéfiants aux États-Unis. Les faits retenus dans l'acte de mise en accusation qui a été déposé auprès du tribunal de district américain (Southern District of New York), sont passibles d'une peine maximale d'emprisonnement à vie.

D. Situation des droits de l'homme

17. Le procès des 17 détenus (16 militaires et un civil) arrêtés dans l'affaire de l'attaque présumée perpétrée contre la base aérienne de Bissalanca en octobre 2012 s'est ouvert au tribunal militaire régional de Bissau le 12 mars. Les suspects ont été accusés de tentative de renversement de l'ordre constitutionnel, de trahison et d'attaque armée contre des locaux fortifiés. Bien que 16 des accusés aient nié avoir participé à ces crimes, Pansau N'Tchama, qui serait le cerveau de l'affaire, a reconnu avoir participé à l'attaque qui, selon lui, aurait fait partie d'une tentative de coup d'état organisée et dirigée par l'ancien chef d'état-major renversé lors d'une mutinerie le 1^{er} avril 2010. Il a cependant affirmé avoir été forcé de prendre part à l'attaque, et y avait pris part pour préserver sa propre intégrité physique.

18. Les avocats de la défense ont soulevé un certain nombre de vices de procédure, notamment l'inconstitutionnalité des chefs d'inculpation et la non-compétence juridictionnelle du tribunal militaire régional. Le Procureur a admis qu'il manquait des preuves contre 11 accusés. S'il a recommandé que les accusations contre cinq d'entre eux soient levées immédiatement, il a cependant refusé de lever les accusations contre les six autres. Le Procureur a également admis l'explication

fournie par Pansau N'Tchama, à savoir que celui-ci avait participé à l'attaque pour en atténuer les retombées. Il l'a salué en héros pour avoir empêché un coup d'état et un bain de sang et a recommandé aux juges de se montrer indulgents lors de la fixation de la peine. Trois détenus ont affirmé avoir été torturés en détention.

19. Par ailleurs, dans un communiqué daté du 20 mars 2013, le syndicat des journalistes a porté plainte contre la décision du Gouvernement de transition de suspendre le droit des médias officiels de couvrir la campagne des candidats à la présidence du PAIGC. Le syndicat a accusé le Gouvernement de transition de s'ingérer dans les affaires des médias officiels et d'orchestrer une attaque à la liberté de la presse et au droit à l'information. Il a ajouté que des journalistes avaient récemment fait l'objet d'actes d'intimidation après avoir évoqué des questions considérées comme sensibles dans certains cercles politiques, judiciaires et militaires. Il a attiré l'attention sur le fait que la liberté de la presse était menacée en Guinée-Bissau et engagé l'État à mettre en branle des mécanismes de protection des journalistes.

E. Situation sociale, économique et humanitaire

20. Dans le rapport sur le développement humain 2013, paru en avril 2013, la Guinée-Bissau est classée au 176^e rang, sur 187 pays, au regard des indicateurs de la santé, de l'éducation et du revenu. Pendant la période considérée, les difficultés financières auxquelles doit faire face le Gouvernement de transition ont continué d'empirer malgré le soutien reçu de la CEDEAO et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Depuis le début de 2013, le Gouvernement de transition a reçu 3 millions de dollars de la CEDEAO et la même somme de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, ainsi que 2 millions du Nigéria. En décembre 2012, il a souscrit des emprunts auprès de banques commerciales afin de s'acquitter de certaines de ses obligations.

21. Du 13 au 19 février, le Fonds monétaire international (FMI) a effectué sa première visite en Guinée-Bissau depuis le coup d'état militaire, après que le Conseil d'administration du Fonds a voté pour la reprise du programme de suivi de ce pays. Après avoir consulté les autorités nationales et l'Institut national de statistique, le FMI a indiqué que la Guinée-Bissau avait connu une récession économique en 2012. Il prévoit que la croissance du produit intérieur brut passera à 4,2 % environ en 2013 pourvu que la production et le cours de la noix de cajou augmentent et que la production agricole soit en hausse.

22. Après une période de relative stabilité en décembre 2012 et janvier 2013, des grèves ont frappé plusieurs secteurs de la société, notamment l'éducation, les finances, la santé, la justice, les douanes et les télécommunications. Répondant généralement à l'appel des syndicats, les grévistes exigeaient de meilleures conditions de travail et le paiement de subventions dues de longue date. Le 10 mars, la grève des enseignants des écoles publiques, qui avait commencé le 18 février, a pris fin, officiellement. Jusqu'ici, 54 jours d'école (soit 30 % de l'année scolaire) ont été perdus.

III. Mission d'évaluation technique interinstitutions

23. En application de la résolution 2092 (2013), j'ai chargé une mission d'évaluation technique interinstitutions de se rendre en Guinée-Bissau du 18 au 27 mars 2013. Cette mission avait pour principal objectif de formuler des recommandations sur les aménagements à apporter au mandat, à la structure et aux effectifs du BINUGBIS et, en général, à l'appui fourni par les Nations Unies au pays.

24. Mon Représentant spécial pour la Guinée-Bissau, José Ramos-Horta, a conduit la mission, qui était composée de représentants du Département des affaires politiques, du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions, du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui représentait également le Groupe des Nations Unies pour le développement, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), du Département de la sûreté et de la sécurité, du BINUGBIS et de l'équipe de pays des Nations Unies en Guinée-Bissau.

25. La mission a tenu des consultations avec des parties prenantes nationales et internationales, dont le Président de transition, le Premier Ministre de transition, des membres du Gouvernement de transition, des représentants des partis politiques, des membres de l'Assemblée nationale et de la Commission parlementaire, des représentants de l'armée et de la police, des représentants de la CEDEAO et de sa mission en Guinée-Bissau (ECOMIB), des représentants de l'Union africaine, des représentants de l'Union européenne et des représentants d'États Membres présents en Guinée-Bissau. Elle s'est entretenue également avec des organisations de femmes, des chefs religieux et des membres d'organisations de la société civile, notamment d'organisations de jeunes. Elle s'est rendue au commissariat de police modèle de Bairro Militar à Bissau, au bureau régional du BINUGBIS à Mansoa et au centre de formation policière João Landim.

A. Principales conclusions

26. Depuis le coup d'état militaire du 12 avril 2012, l'ordre constitutionnel n'a pas encore été rétabli en Guinée-Bissau malgré l'action que continuent de mener le BINUGBIS et les partenaires sous-régionaux, régionaux et internationaux pour aider à surmonter la crise. La mission a cependant acquis la certitude que la plupart des parties prenantes nationales et internationales étaient d'accord pour dire qu'il fallait avant tout mettre en place un gouvernement de transition sans exclusive afin de préparer la tenue d'élections nationales. Un consensus se faisait également jour sur le fait qu'il fallait instaurer un climat propice à la tenue d'élections transparentes et crédibles.

27. Pourtant, les acteurs nationaux ne parviennent toujours pas à s'entendre sur ce qui constitue un climat propice ni sur l'opportunité de conclure un accord de partage du pouvoir après les élections. Certains souhaitent que les élections se tiennent avant la fin de 2013 tandis que d'autres sont d'avis que des réformes clefs des secteurs de la défense, de la sécurité, de la justice, de la fonction publique et du système électoral devraient être lancées avant les élections afin de garantir la stabilité après le scrutin. Les chefs militaires ne sont pas opposés à la tenue

d'élections avant le 31 décembre 2013 pourvu qu'un accord soit trouvé entre les partis politiques au sujet des réformes relatives à la défense et à la sécurité. Selon eux, ces réformes devraient être engagées avant les élections et se poursuivre après.

28. Certains acteurs nationaux favorables à la tenue d'élections avant la fin de 2013 estiment que seul un gouvernement élu jouira de la légitimité voulue pour mener à bien les réformes. Ils ont demandé à l'ONU de soutenir le processus électoral et de faire pression sur le Gouvernement de transition et ses alliés pour que des élections libres, régulières, transparentes et pacifiques soient organisées. Ils ont également demandé que le Président de la Commission électorale nationale soit nommé afin de faire avancer le processus électoral, notamment de pouvoir établir en priorité des listes électorales biométriques.

29. Selon des représentants de la Commission électorale nationale, le scrutin pourrait être organisé en 2013 à condition que le Président de la Commission soit nommé, qu'une date soit arrêtée pour les élections et que des ressources financières soient mises à disposition. Ces représentants ont engagé l'ONU à fournir un appui financier et technique aux élections afin qu'elles se déroulent dans la transparence, insistant sur le fait qu'il fallait absolument bien gérer le processus électoral, notamment la période qui précéderait le scrutin et celle qui le suivrait.

30. Le Ministre de l'administration territoriale a déclaré que des préparatifs techniques étaient en cours, notamment qu'un appel d'offre relatif au système d'inscription biométrique sur les listes électorales avait été lancé. Il a informé la mission qu'une commission interministérielle coordonnait l'établissement des cartes électorales. Il a cependant mis l'accent sur le fait que l'inscription des électeurs, au nombre de 800 000, prendrait au moins quatre mois et qu'elle ne pouvait commencer avant qu'une décision politique soit prise sur certaines questions comme la modification de la loi électorale aux fins de l'inscription d'électeurs après la date limite d'inscription sur les listes et le jour même du scrutin.

31. Les partenaires internationaux, notamment les organisations régionales et sous-régionales, sont également favorables à la tenue d'élections avant la fin de 2013. Les États membres de l'Union européenne ont rappelé qu'ils s'étaient engagés à aider le peuple bissau-guinéen et à reprendre la coopération dès qu'un gouvernement légitime serait en place. Certains se sont dits prêts à apporter un soutien financier à la tenue des élections dès que la date du scrutin serait arrêtée.

32. La situation des droits de l'homme a été l'une des principales préoccupations soulevée par les interlocuteurs de la mission. Certains partenaires internationaux ont fermement défendu le fait que le respect des droits de l'homme devait rester au centre de l'engagement des Nations Unies et qu'il fallait lutter contre l'impunité. Ils ont recommandé que des mesures soient prises pour apaiser les craintes qu'avaient suscitées les restrictions à la liberté d'expression et à la liberté de réunion. Plusieurs partenaires nationaux ont exprimé le même sentiment et préconisé que des mesures soient prises pour protéger les témoins afin qu'ils bénéficient des garanties d'une procédure régulière.

1. État d'avancement de l'exécution du mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

- i) *Favoriser un dialogue politique ouvert à tous et la réconciliation nationale; intensifier la coopération avec les partenaires régionaux et internationaux qui s'efforcent de contribuer à la stabilisation de la Guinée-Bissau; et concourir à la mobilisation de l'assistance internationale*

33. Dès son arrivée en Guinée-Bissau le 13 février, mon nouveau Représentant spécial a engagé des consultations intensives avec les parties prenantes nationales, notamment les autorités de facto, les partis politiques, les forces armées et la société civile. Il les a engagées à s'efforcer d'envisager en commun, dans l'intérêt du pays et de sa population, une transition plus générale visant non seulement à rétablir l'ordre constitutionnel avec la tenue d'élections mais aussi à former un consensus à propos d'un cadre politique postélectoral sans exclusive, pendant laquelle un programme de mesures de réforme essentielles et de renforcement de l'État serait suivi.

34. Mon Représentant spécial a également tenu des consultations intensives avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux de la Guinée-Bissau. Il s'est rendu à Abuja du 24 au 27 février 2013, où il a rencontré le Président Goodluck Jonathan. Il a assisté, les 27 et 28 février 2013, à la quarante-deuxième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, où il a exposé, à l'occasion d'une séance à huis clos, ses vues sur la transition et la situation en Guinée-Bissau. Du 4 au 8 mars 2013, il a tenu des consultations avec l'Union européenne, la CPLP et le Gouvernement portugais. À Bruxelles, il a rencontré le Président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, et le Commissaire européen au développement, Andris Pieļbags, ainsi que les ambassadeurs des États membres de la CPLP. À Lisbonne, il a rencontré le Président Aníbal António Cavaco Silva, le Premier Ministre Pedro Passos Coelho et le Secrétaire exécutif de la CPLP, Murade Isaac Miguigy Murargy. À chacune de ces réunions, il a souligné que la communauté internationale devait aider à subvenir aux besoins élémentaires de la population tout en continuant de s'efforcer de rechercher des solutions en vue de remédier à la situation politique et à l'état de la sécurité.

35. En vue d'harmoniser les positions internationales sur la Guinée-Bissau, mon Représentant spécial a tenu deux réunions successives, dont il a assuré la présidence, avec l'Union africaine, l'Union européenne, la CEDEAO et la CPLP, les 25 et 28 mars 2013, à Bissau. Les participants ont examiné quels seraient les meilleurs moyens d'accélérer la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport de la mission d'évaluation conjointe. Le 5 avril, les participants ont publié un communiqué de presse conjoint par lequel ils se déclaraient en faveur du déploiement d'une deuxième mission internationale conjointe dans le pays une fois que les parties prenantes nationales seraient convenues d'un nouveau pacte de transition et qu'un gouvernement associant toutes les parties serait constitué.

36. Entre le 7 et le 20 avril, mon Représentant spécial s'est rendu au Cap-Vert, en Gambie, au Mozambique et au Sénégal. Il y a rencontré les Présidents de chacun de ces pays, ainsi que d'autres responsables nationaux. Lors de son séjour au Cap-Vert, il a aussi tenu des consultations avec le Ministre des affaires étrangères du Brésil. Il ressort des entretiens qu'il a eus avec ces interlocuteurs qu'une convergence de vues se fait jour quant à l'approche à adopter au niveau international en vue du rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau.

37. Malgré ces efforts, le manque de détermination et de volonté politique des partis politiques, l'ingérence de l'armée dans les affaires politiques du pays et la faiblesse des institutions de l'État ont continué d'empêcher que la stabilité politique et la sécurité s'établissent durablement dans le pays.

- ii) *Aider les autorités nationales à réformer les secteurs de la défense, de la sécurité et de la justice, notamment par des efforts de coordination, et renforcer les capacités nationales d'assurer le maintien de l'ordre constitutionnel et de la sécurité publique et de faire pleinement respecter la légalité*

38. Le BINUGBIS a continué d'apporter un soutien technique au Secrétariat permanent du Comité directeur national sur la réforme du secteur de la sécurité, ainsi qu'aux Ministères de la défense, de l'intérieur et de la justice auprès desquels il a détaché des spécialistes de la question. Il a aussi aidé le Ministère de la défense à préparer le lancement des opérations de l'Institut national de la défense, qui est chargé de promouvoir les relations entre les civils et l'armée ainsi que le contrôle des forces armées par les autorités civiles. En outre, la Mission a prêté son appui, en collaboration avec le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, à la procédure de sélection et de certification des agents des services de sécurité intérieure et de police et des membres des forces armées.

39. Du 24 février au 4 mars, un expert du corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires des Nations Unies, basé à Brindisi (Italie), s'est livré à une évaluation du système pénitentiaire de la Guinée-Bissau, en vue d'identifier les domaines prioritaires pour une assistance éventuelle. Plusieurs insuffisances ont été décelées, notamment le non-respect des normes internationales. Les homologues nationaux ont demandé que les Nations Unies prêtent leur appui à la mise en place d'un système pénitentiaire efficace. L'expert a recommandé que le BINUGBIS s'efforce de collaborer avec les autorités nationales pour promouvoir la mise en place d'un système pénitentiaire réformé dans le cadre d'une approche globale du renforcement de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité. Il a également recommandé d'établir à cette fin au sein de la Mission et de doter en personnel une composante pénitentiaire, en adéquation avec les activités du BINUGBIS dans le domaine de la réforme judiciaire.

40. Le manque de volonté politique et de ressources financières pour entreprendre des mesures de réforme difficiles, ainsi qu'une faible capacité d'absorption nationale, ont empêché la Mission de pouvoir pleinement appuyer l'exécution des plans nationaux concernant la réforme du secteur de la sécurité et l'état de droit. La suspension ou le retrait de l'aide internationale par suite du coup d'État du 12 avril 2013 a compliqué davantage la tâche de la Mission.

- iii) *Aider les autorités nationales à lutter contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée, ainsi que la traite des êtres humains, tout particulièrement des enfants*

41. Le BINUGBIS et l'ONUSD ont apporté des conseils stratégiques et techniques à la police judiciaire, à la police chargée de l'ordre public et au Bureau national central de l'Organisation internationale de police criminelle, en détachant des membres de leur personnel auprès des sièges respectifs de ces entités. Ils ont aussi donné des conseils à la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale dans le

cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, à l'appui du Plan d'action régional de la CEDEAO visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic des drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest. Les deux entités ont également aidé les autorités nationales à mettre au point un plan national de lutte contre la criminalité organisée et le trafic de stupéfiants transnationaux.

42. Bien qu'il ait réduit sa présence et ses activités en Guinée-Bissau en janvier 2013 faute d'un financement suffisant de la part des donateurs, l'ONUSD a continué de prêter un appui limité, au cas par cas, aux institutions chargées des enquêtes criminelles. En collaboration avec le BINUGBIS, l'ONUSD a par ailleurs apporté un soutien dans le domaine du renforcement des capacités à la police judiciaire sous forme d'activités de formation sur le tas et de tutorat. Le 9 avril, la présence de l'ONUSD en Guinée-Bissau a pris fin étant donné que le contrat du dernier fonctionnaire des services organiques en place n'a pu être renouvelé faute de financement. Cette situation limite l'assistance que les Nations Unies peuvent apporter aux autorités dans le domaine de la lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée.

iv) *Promouvoir, défendre et contrôler les droits de l'homme et aider à institutionnaliser l'état de droit*

43. Avec l'appui d'autres entités des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales et d'États Membres, le BINUGBIS a aidé les autorités nationales à donner suite aux principales recommandations faites en 2010 par le Groupe de travail sur l'examen périodique universel. En conséquence, deux lois pénalisant les mutilations génitales féminines et la traite des êtres humains ont été adoptées, le Statut de la Commission des droits de l'homme a été révisé et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ainsi que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ont l'un et l'autre été ratifiés.

44. Le BINUGBIS a régulièrement effectué des visites de contrôle des prisons et des centres de détention, ainsi que des missions dans les régions, afin de recueillir des éléments d'information et d'intervenir sur les cas signalés de violations des droits de l'homme. La Mission a vérifié l'état d'avancement des enquêtes concernant des crimes graves, surveillé les procès de prisonniers politiques et plaidé auprès des autorités pour qu'elles respectent les droits de l'homme, les formes régulières et l'état de droit. Le libre accès de la Mission aux prisonniers et détenus a abouti à la libération de plusieurs d'entre eux, qui étaient détenus de façon arbitraire. Ces activités ont aussi été pour la Mission l'occasion de recenser les besoins de renforcement des capacités et de faire des recommandations précises aux autorités.

45. La capacité de la Guinée-Bissau, s'agissant de promouvoir les droits de l'homme et de garantir un accès minimum aux services sociaux élémentaires, notamment en ce qui concerne les institutions nationales comme le Parlement, le système judiciaire et les forces de sécurité, ainsi que les organisations de la société civile, reste faible. L'accès à la justice, en particulier, est compromis par l'insuffisance et la dégradation de l'infrastructure de l'État, par des problèmes d'éloignement, par un cadre législatif inadapté et par le manque de confiance de la population envers les fonctionnaires de la justice et les agents de la force publique. La connaissance qu'ont la population et les agents de la force publique des normes

internationales en matière de droits de l'homme et de la législation nationale est également insuffisante. Il s'ensuit que nombre de crimes ne sont pas signalés ou ne font pas l'objet d'enquêtes ou de poursuites.

46. En ce qui concerne les crimes graves, l'ingérence continuelle des militaires et de l'élite politique dans le système judiciaire, les menaces proférées par les auteurs de crimes contre les gens de justice, les victimes et les témoins et la tendance à rendre « la justice du vainqueur » ont favorisé une « culture de l'impunité », qui conforte une conception du pouvoir politique fondée sur le modèle d'un jeu à somme nulle où les conséquences ne sont pas à craindre.

v) *Intégrer systématiquement le principe de l'égalité des sexes dans l'entreprise de consolidation de la paix, conformément aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité*

47. Le BINUGBIS a plaidé en faveur de l'adoption du projet de loi sur la violence domestique, pour lequel les Nations Unies avaient prêté un appui technique. Le principe de l'égalité des sexes a été systématiquement pris en compte dans l'établissement du deuxième document stratégique de réduction de la pauvreté et de la politique nationale d'égalité des sexes, par la voie de vastes consultations avec le Gouvernement et la société civile. La Mission a établi un manuel consacré à la participation des femmes à la vie politique et à la formation de femmes membres de partis politiques, syndicalistes, journalistes et membres d'organisations de femmes de la société civile. Elle a également mené des travaux de recherche sur la participation politique des femmes, afin de déterminer quels seraient les meilleurs moyens d'améliorer la participation des femmes, à tous les niveaux, aux prises de décisions.

48. La mission d'évaluation technique a relevé que les femmes avaient un accès limité à l'éducation, à la santé, aux successions ainsi qu'à la propriété foncière et immobilière, et qu'elles participaient rarement aux mécanismes nationaux de prise de décisions. Elle a constaté que les violences à caractère sexuel ou sexiste et les pratiques traditionnelles néfastes, notamment les mutilations/ablations génitales féminines et le mariage précoce, perduraient et que les organisations de femmes et les institutions gouvernementales compétentes avaient des capacités limitées face à ces problèmes.

vi) *Appuyer les efforts déployés par les autorités nationales pour enrayer la prolifération des armes légères et de petit calibre*

49. Le BINUGBIS a aidé le PNUD à mettre en œuvre une stratégie nationale visant à supprimer les armes légères et de petit calibre, ainsi qu'un plan de réduction de la violence au niveau local. En particulier, la Mission a collaboré avec les forces armées et la police, des groupes de jeunes, des bénévoles et des organisations non gouvernementales spécialisées à l'appui des programmes nationaux de collecte des armes illégales, lesquelles ont ensuite été détruites. La mission d'évaluation technique s'est assurée que les principales opérations que prévoyait la Mission dans l'exécution de cette tâche ont été menées à bonne fin.

vii) *Seconder la Commission de consolidation de la paix dans son action face aux besoins vitaux de la Guinée-Bissau en matière de consolidation de la paix*

50. Depuis l'inscription de la Guinée-Bissau à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix en décembre 2007, le BINUGBIS seconde les travaux et l'action de la Commission dans le pays par des activités de conseil en matière de politique générale et de stratégie. Les travaux de la Commission ont cependant été compromis par suite du coup d'État d'avril 2012, celle-ci ne disposant plus d'interlocuteur national légitime.

2. Activités du Fonds pour la consolidation de la paix

51. À la suite du coup d'État d'avril 2012, le Fonds pour la consolidation de la paix a gelé ses financements, conformément à des décisions similaires prises par les institutions financières internationales et certains donateurs bilatéraux et multilatéraux. Alors que l'exécution des projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix est restée en suspens pendant la période considérée, le système des Nations Unies a recommandé, par suite d'une analyse des principaux facteurs d'instabilité réalisée en décembre 2012, que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix réexamine, conjointement avec mon Représentant spécial, si les conditions d'une reprise des activités du Fonds étaient réunies.

3. État d'avancement des activités de l'équipe de pays des Nations Unies

52. Les activités d'assistance de l'équipe de pays des Nations Unies à la Guinée-Bissau sont définies dans le Plan-cadre des Nations Unies pour la paix et le développement en Guinée-Bissau et elles s'exercent dans les quatre domaines d'action prévus par celui-ci : gouvernance; croissance économique et réduction de la pauvreté; protection sociale et développement humain; réforme du secteur de la sécurité et état de droit.

53. La mission d'évaluation technique a constaté que la fragilité et l'instabilité du climat politique et de la sécurité en Guinée-Bissau avaient fait obstacle à l'assistance du système des Nations Unies au pays. Le manque de ressources, notamment en ce qui concerne l'appui des donateurs internationaux, a également contribué au ralentissement des activités de l'équipe de pays, tout particulièrement de celles qu'elle mène à l'appui des mesures de réforme institutionnelle à long terme. L'équipe de pays a notamment dû s'orienter vers des activités humanitaires prioritaires et apporter une assistance dans les domaines de la santé et de la nutrition, de l'éducation, de l'eau, de l'assainissement et de la protection, au détriment d'activités à plus long terme dans le domaine socioéconomique et à l'appui du développement. Malgré l'appui technique qu'elle a apporté et le rôle mobilisateur qu'elle a joué avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le VIH/sida, dont le taux de prévalence en Guinée-Bissau est le plus élevé de la région, reste un problème majeur.

B. Recommandations de la mission d'évaluation technique interinstitutions

1. Modifications concernant le BINUGBIS

54. En Guinée-Bissau, les organismes des Nations Unies ont pour ambition de contribuer à l'instauration d'un climat économique, social et politique sûr et stable, qui favorise la consolidation de la paix, le plein exercice des droits de l'homme et la primauté du droit. Il importe qu'à cet effet ils collaborent avec les partenaires sous-régionaux, régionaux et internationaux pour apporter leur appui à un État responsable, légitime et efficace, qui fasse respecter la légalité et soit en mesure de procurer sécurité, services essentiels et débouchés économiques à sa population. Cela pourrait se faire en procédant en deux phases successives pour rétablir intégralement l'ordre constitutionnel dans le pays et promouvoir la stabilité à moyen terme. La première phase, qui prendrait fin dès que des élections présidentielle et législatives se seraient tenues, devrait viser à rétablir l'ordre constitutionnel et être axée sur la mise en place d'un environnement politique qui soit fondé sur la confiance et la non-ingérence dans les consultations électorales. La deuxième phase, qui se terminerait à la fin du mandat du prochain gouvernement élu, devrait privilégier la stabilité postélectorale, le renforcement des institutions de l'État et de la société indispensables à la gouvernance démocratique, dans les domaines de la sécurité, de la justice et de la défense, et le fonctionnement des administrations tant centrales que locales.

i) Mandat

55. Il est recommandé que le BINUGBIS axe essentiellement son action sur la fourniture d'orientations stratégiques et de conseils, ainsi que d'une aide technique, aux parties nationales et internationales intéressées, sur les questions relatives aux affaires politiques et civiles, à l'état de droit et à la sécurité, aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes et à l'information, en laissant l'exécution et la gestion des programmes à l'équipe de pays des Nations Unies.

56. Compte tenu de l'évaluation présentée aux paragraphes 33 à 50 du présent rapport, il est recommandé de modifier le mandat du BINUGBIS comme suit :

a) Contribuer à une concertation politique sans exclusive et à la réconciliation nationale pour favoriser le retour à l'ordre constitutionnel;

b) Réunir les conditions propices à l'organisation et à la conduite d'élections transparentes et crédibles;

c) Renforcer les institutions démocratiques et améliorer la capacité des organes de l'État de fonctionner avec efficacité et conformément aux règles constitutionnelles;

d) Fournir des conseils et un appui stratégiques et techniques en vue de la mise en place de systèmes efficaces et rationnels de maintien de l'ordre, de justice pénale et d'administration pénitentiaire qui puissent maintenir la sécurité publique et combattre l'impunité, dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

e) Fournir des conseils et un appui stratégiques et techniques aux autorités nationales et aux parties intéressées, dont la CEDEAO et sa mission en Guinée-

Bissau, pour appliquer les stratégies nationales de réforme du secteur de la sécurité et de renforcement de l'état de droit et mettre en place un système de justice militaire conforme aux normes internationales;

f) Aider les autorités nationales à lutter contre le trafic de stupéfiants et la criminalité transnationale organisée;

g) Entreprendre des activités de promotion, de défense et de surveillance des droits de l'homme, et en rendre compte;

h) Intégrer systématiquement le principe de l'égalité des sexes dans l'entreprise de consolidation de la paix, conformément aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité;

i) Travailler avec la Commission de consolidation de la paix à la mise en œuvre des priorités de la Guinée-Bissau concernant la consolidation de la paix; et

j) Contribuer à mobiliser, harmoniser et coordonner l'assistance internationale, y compris pour appliquer les stratégies nationales de réforme du secteur de la sécurité et de renforcement de l'état de droit, et renforcer la coopération avec l'Union africaine, la CEDEAO, la CPLP, l'Union européenne et d'autres partenaires, pour concourir au rétablissement et au maintien de l'ordre constitutionnel et à la stabilisation du pays.

57. Il est recommandé que le BINUGBIS ne soutienne plus les efforts nationaux déployés pour enrayer la prolifération des armes légères, étant donné qu'une stratégie nationale de lutte contre cette prolifération a déjà été élaborée et appliquée avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Par ailleurs, le mandat actuel du Bureau concernant l'aide à apporter aux autorités nationales pour combattre la traite des personnes, en particulier celle d'enfants, devrait être supprimé car un cadre législatif est désormais en place grâce à l'adoption en 2011 de la loi sur la traite des personnes. La mission et les organismes des Nations Unies devraient dorénavant veiller à ce que l'application de ce texte fasse l'objet d'un suivi et d'un appui. Enfin, l'ONUSC devrait soutenir la création et le fonctionnement d'un groupe d'experts, qui pourrait être créé par le Conseil de sécurité pour combattre activement les réseaux de trafic de stupéfiants et favoriser l'adoption d'un régime de sanctions sélectives visant les trafiquants et leurs complices.

ii) *Structure et effectifs*

58. Des modifications devraient être apportées à la structure actuelle du BINUGBIS afin que celui-ci s'acquitte de son mandat avec plus d'efficacité. Je propose donc la création d'une composante affaires politique, dirigée par un deuxième représentant spécial adjoint du Secrétaire général (D-2), qui s'occupera des priorités relatives à la paix et à la sécurité. Cette composante politique regrouperait quatre sections chargées des questions thématiques suivantes : affaires politique et civiles; institutions garantes de la légalité et de la sécurité; droits de l'homme; et information. La présence régionale de la mission (qui comprendrait désormais 4 bureaux locaux au lieu de 2) relèverait également du nouveau Représentant spécial adjoint, lequel aiderait mon Représentant spécial à assurer la gestion courante de la mission, en concentrant son attention sur les questions stratégiques touchant les domaines thématiques susvisés. La création de cette

composante permettrait à mon Représentant spécial de se consacrer essentiellement à ses missions de bons offices et à la mobilisation de ressources.

59. Le représentant spécial adjoint/coordonnateur résident/représentant résident du PNUD continuera de diriger le volet développement de l'action intégrée des organismes des Nations Unies et de rendre compte à mon Représentant spécial en sa qualité de chef adjoint du bureau intégré tout en continuant de relever hiérarchiquement du Président du Groupe des Nations Unies pour le développement et de l'administrateur du PNUD.

60. Pour intégrer davantage les volets développement et politique et en dégager des synergies, mon Représentant spécial continuerait de présider le Groupe de haut niveau chargé des politiques qui arrête les orientations des groupes thématiques du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement en Guinée-Bissau, lesquels bénéficient tous de l'appui du Groupe de la planification stratégique. Le renforcement des liens entre les attributions et les fonctions concernant les activités communes de programmation et d'exécution justifierait que les groupes thématiques travaillent là aussi avec l'appui du Groupe de la planification stratégique. Ils optimiseraient les flux d'information et la collaboration entre l'équipe de pays des Nations Unies et les services organiques de la mission, sous la direction de mon Représentant spécial.

61. Les effectifs des diverses composantes de la mission devraient être restructurés. Toutefois, l'Assemblée générale ayant décidé de réduire le budget de chaque mission politique spéciale pour 2014, les postes supplémentaires devraient être pourvus au moyen des ressources existantes. Huit postes d'administrateur recruté sur le plan national devront être créés pour contribuer au renforcement des capacités nationales et consolider les services organiques de la mission et des bureaux locaux. En outre, quatre conseillers pour les questions relatives à la défense, à la sécurité interne, à l'application des lois et aux institutions garantes de la légalité et de la sécurité seront recrutés selon les modalités applicables au personnel fourni par des gouvernements.

62. Vu la nécessité urgente de disposer de personnel des Nations Unies possédant les compétences nécessaires dans les domaines du trafic de stupéfiants et de la criminalité transnationale organisée, il est vivement recommandé de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que l'ONUSC reste présent en Guinée-Bissau.

2. Modifications concernant la stratégie intégrée de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

63. Dès lors qu'un calendrier électoral aura été annoncé et un plan par étape approuvé par l'Assemblée nationale, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le BINUGBIS devraient s'employer à reconstituer le Comité directeur mixte afin qu'il examine le portefeuille de projets du Fonds pour la consolidation de la paix à la lumière de l'évolution de la situation dans le pays, compte pleinement tenu du rapport de la mission d'évaluation technique.

3. Modifications concernant les activités de l'équipe de pays des Nations Unies

64. L'équipe de pays des Nations Unies devrait renforcer ses activités d'appui à la gouvernance locale, à l'état de droit, à la réforme législative et à l'administration publique, ainsi que la programmation relative à l'égalité des sexes et à la création d'emplois, en coordination étroite avec le BINUGBIS.

65. En collaboration et coordination étroites avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, le BINUGBIS devrait élaborer avec le PNUD un programme d'action commun concernant la justice, la police et l'appareil pénitentiaire, afin que leurs avantages comparatifs respectifs se complètent, dans le cadre du Centre de coordination mondial pour les activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit dans les situations d'après conflit et d'autres situations de crise.

66. Enfin, pour aider le Gouvernement à fournir des services sociaux de base et renforcer les moyens des organes locaux, l'équipe de pays des Nations Unies devrait accroître sa présence locale dans les zones sensibles du pays.

IV. Observations

67. Les problèmes de la Guinée-Bissau semblent insurmontables au regard de la faiblesse de l'État et des indicateurs socioéconomiques qui restent alarmants, mais le pays n'a pas sombré dans un conflit ouvert. Par ailleurs, l'abondance des ressources naturelles du pays pourrait servir d'assise solide pour son développement socioéconomique. Cependant, seules une situation politique et des conditions de sécurité stables peuvent aider à faire de cette promesse une réalité qui profite à l'ensemble de la population. Cette stabilité exigera de toutes les parties nationales qu'elles renoncent au conflit militaro-politique cyclique qui vise à satisfaire des intérêts égoïstes. Elle exigera également que les partenaires internationaux s'engagent à travailler avec les acteurs nationaux pour concrétiser à long terme la paix, la sécurité et le développement. Il faudra pour ce faire que les autorités de facto s'engagent clairement en faveur du rétablissement de l'ordre constitutionnel.

68. Bien que les négociations aient progressé entre la Commission parlementaire et d'autres parties nationales sur la version définitive du pacte de transition, je constate avec préoccupation que les divergences concernant la durée de la transition et les mesures à prendre ne se sont pas dissipées. Les parties nationales semblent s'entendre à reconnaître que les élections ne sont pas une fin en soi. Qui plus est, elles semblent toutes convenir que le processus politique en cours devrait être l'occasion d'apporter des solutions viables aux problèmes sociaux, économiques, politiques et militaires, qui permettrait d'édifier l'État en poursuivant les réformes essentielles à moyen et à long terme, y compris dans le domaine politique et celui de la défense. J'engage vivement les parties nationales à mettre à profit cette ambition commune.

69. La recherche d'une solution politique devrait être envisagée sous un angle plus large et comprendre deux phases. La première, qui se terminerait avec les élections, jetterait les bases nécessaires à la mise en œuvre d'une deuxième phase de quatre ans consacrée à l'application de réformes essentielles. Ces travaux préliminaires nécessiteraient la conclusion d'accords sur le régime à mettre en place au lendemain des élections et un programme de réforme, suivis de larges consultations ouvertes à

toutes les parties nationales, qui devraient faire authentiquement preuve de détermination et de bonne volonté. Je demande donc aux parties nationales d'œuvrer de bonne foi à l'établissement d'un nouveau pacte de transition et d'un plan par étape consensuel, assorti d'échéances électorales clairement définies, et à la formation d'un gouvernement provisoire ouvert à la participation de tous. L'ONU demeure résolue à soutenir les efforts que les parties nationales déploient pour parvenir à un consensus concernant le plan de transition par étape et, dès que les autorités élues seront en place, mettre en œuvre un train de réformes à moyen terme dans l'intérêt de tous les citoyens de la Guinée-Bissau.

70. Le pays a été touché par des grèves qui mettent en lumière des problèmes témoignant de façon symptomatique du besoin d'entreprendre de profondes réformes et de redynamiser l'économie. La situation des enfants bissau-guinéens, qui n'ont pu assister à 30 % des cours pendant l'actuelle année scolaire, est la malheureuse illustration du prix élevé des problèmes socioéconomiques qui perdurent. Le pays a besoin de la reconnaissance internationale que lui procureraient les consultations électorales s'il veut renouer pleinement avec ses partenaires internationaux et mobiliser une aide substantielle afin de mener les réformes urgentes et de relancer l'économie.

71. Les conséquences de la criminalité organisée et du trafic des drogues transnationaux doivent rester au centre des préoccupations. Des mesures efficaces à leur encontre doivent s'inscrire dans une perspective internationale et régionale et exiger un partenariat de même ampleur avec les pays, d'origine, de transit (dont la Guinée-Bissau) et de destination. Si le Conseil de sécurité charge un groupe d'experts de combattre activement les réseaux de trafic de stupéfiants et de faciliter l'adoption de sanctions sélectives contre les trafiquants et leurs complices, l'ONUDC se tiendra prêt à mettre à disposition ses compétences spécialisées pour contribuer à la constitution et au fonctionnement du groupe. À cet égard, j'appelle les partenaires internationaux à soutenir une présence de l'ONUDC dans le pays afin qu'il puisse mettre à profit les activités de renforcement de capacités qu'il a commencé à y mener et jouer le rôle qui lui revient dans le cadre plus large de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest.

72. Je recommande de réviser le mandat actuel du BINUGBIS ainsi qu'il est proposé aux paragraphes 55 et 57 du présent rapport et de le proroger pour une période de 12 mois allant jusqu'au 31 mai 2014 de façon que l'ONU puisse fournir des services d'appui essentiels à la Guinée-Bissau pendant la période qui entourera les élections. La mission pourra ainsi apporter un soutien plus stratégique aux autorités nationales, en coopération avec les partenaires internationaux pertinents. Je recommande également au Conseil d'approuver les recommandations figurant aux paragraphes 58 à 66 du présent rapport.

73. Je tiens pour terminer à exprimer ma gratitude au personnel du BINUGBIS, que dirige mon Représentant spécial, José Ramos-Horta, et à toute l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi qu'aux membres de la communauté internationale en général, et aux organisations non gouvernementales nationales et internationales, pour leur contribution à la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.